

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion n° 24. M. Nystrom propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en retranchant la ligne 22, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ments conformes aux obligations imposées à l'employeur par les articles 4 et 5 ainsi qu'aux instructions réglemen-».

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur cette motion est reporté.

Le débat porte maintenant sur la motion n° 25A. M. Allmand propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en retranchant la ligne 41, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«cements, des formations, des mutations, des rétrogradations et des cessations de fonctions ainsi».

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur cette motion est reporté.

Le débat porte maintenant sur la motion n° 27A. M. Allmand propose:

Équité en matière d'emploi

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en ajoutant à la suite de la ligne 43, page 3, ce qui suit:

«e) une liste des mesures prises par l'employeur conformément à l'article 4 de la présente loi.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur cette motion est reporté.

● (1630)

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous avez omis la motion n° 26A. Vous êtes directement passé de la motion n° 25A à la motion n° 27A.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a bien raison. Le débat porte donc sur la motion n° 26A.

[Français]

Le vote porte sur la motion 26A. M. Allmand, appuyé par M. Berger propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en ajoutant immédiatement à la suite de la ligne 43, page 3, ce qui suit:

«e) le nombre des personnes faisant partie des groupes désignés qui demandent des emplois déterminés;».

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.